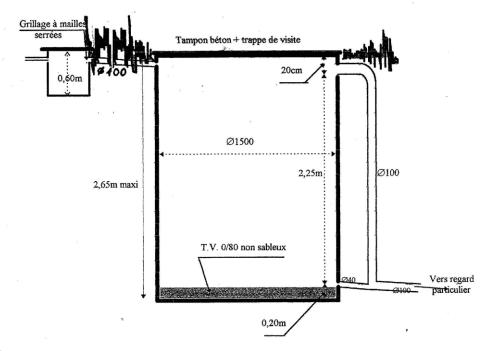
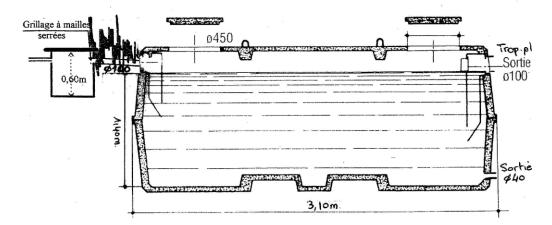
COUPE DE PRINCIPE DE LA CUVE DE STOCKAGE VERTICALE PRIVATIVE

(PAR TRANCHE DE 180m² DE SURFACE IMPERMEABILISEE)



COUPE DE PRINCIPE DE LA CUVE DE STOCKAGE HORIZONTALE PRIVATIVE

(PAR TRANCHE DE 135m² DE SURFACE IMPERMEABILISEE)



Solution 2:

Nous vous signalons que la mise en place d'un puits *d'infiltration* pour l'évacuation des eaux pluviales nécessite une étude préalable d'un hydrogéologue.

Le trop plein du puits doit être relié à l'exutoire.

Nous vous informons que nous acceptons le rejet des eaux pluviales dans un puits *normal* dans la mesure où le volume minimum de stockage des eaux pluviales calculé (voir règlement du schéma pluvial de la commune) peut être garanti entre le niveau des plus hautes eaux de la nappe aquifère et le trop plein du dispositif de stockage le reliant à l'exutoire.